

Notre horaire ajusté pour les Fêtes

Cette année encore, nous ajustons l'horaire de nos services pendant la période des Fêtes de fin d'année. Lors de réservations pour vos déplacements, prenez note des modifications à nos horaires habituels pour les jours suivants :

- Nuit du 24 au 25 décembre : service disponible toute la nuit.
- Nuit du 25 au 26 décembre : service disponible jusqu'à 4 h le 26 décembre.
- Nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier : service disponible toute la nuit.
- Nuit du 1^{er} au 2 janvier service : disponible Jusqu'à 4 h le 2 janvier.



Passez de belles fêtes !



Position pour
Vignette FSC / Recyclé
100% post-com.

Si vous désirez recevoir votre Transport Contact en anglais, contactez notre Service à la clientèle au 514 280-8211 (option 4). Nous vous en posterons un exemplaire avec plaisir.



Horaire prolongé

À l'exception de la ligne **5** bleue

 **Tarif habituel**

31 décembre

Si vous pouvez utiliser le **réseau du métro** et qu'il vous serait utile de le prendre **dans la soirée du 31 décembre**, notez que le service sera prolongé sur les lignes 1 – Verte, 2 – Orange et 4 – Jaune, qui auront un horaire spécial, et ce, au tarif habituel.

L'horaire du dernier train variera selon votre station de métro. Consultez les horaires sur : stm.info/nouvelan

TRANSPORT

CONTACT

Dans ce numéro :

- Lorsque nous trouvons un objet laissé dans nos véhicules
- Vous devez annuler le matin? Faites-le tôt.
- Lorsqu'on vous raccompagne jusqu'à la porte de votre destination
- Notre horaire ajusté pour les Fêtes



Lorsque nous trouvons un objet laissé dans nos véhicules

Nous savons combien il est important de récupérer rapidement certains objets essentiels à votre vie de tous les jours.

C'est pourquoi des démarches sont entreprises pour que des objets identifiés comme prioritaires soient retournés dès que possible à leur propriétaire.

Suite en page 2



Courrier Poste Publication Numéro de convention 40015715

Bulletin de
liaison et
d'information du
Transport adapté
- HIVER -
2024-2025

Port de retour garanti
TRANSPORT Contact — STM
3111, rue Jarry Est
Montréal (Québec)
H1Z 2C2



Quels sont ces objets prioritaires ?

- des aides à la mobilité,
- des téléphones, ordinateurs, tablettes,
- des clés,
- des médicaments,
- des lunettes de prescription et des appareils auditifs,
- des pièces d'identité.

Quelles sont les démarches entreprises ?

Lorsque l'objet est repéré le jour même, notre Salle de contrôle regarde où est rendu le véhicule qui contient l'objet en question. Si la distance à parcourir pour retourner l'objet à son propriétaire ne crée pas d'interférences avec l'horaire des déplacements d'autres clientes et clients, la chauffeuse ou le chauffeur pourra rapporter l'objet à son propriétaire.

Si cette démarche ne fonctionnait pas, le propriétaire sera rejoint par notre salle de contrôle pour l'informer qu'un objet a été retrouvé, et pour convenir de la façon de récupérer l'objet concerné à notre comptoir des objets trouvés, à la station Berri-UQAM, dans les 10 jours ouvrables qui suivent.



Vous devez annuler le matin ? Faites-le tôt.

Et même, très tôt !

Le saviez vous? Vous pouvez annuler une réservation par téléphone

- dès 5 h en semaine,
- dès 5 h 30 la fin de semaine.

Plus vous nous informez de bonne heure, plus nous évitons les annulations de dernière minute. C'est utile pour tout le monde, car en le sachant assez tôt, nous pouvons diriger nos véhicules vers d'autres demandes de déplacement.

Comment faire une annulation tôt le matin ?

Composez le **514-280-8211, option 2, choix 1**

Pas besoin d'attendre l'ouverture du Centre de réservation à 8 h.

Vous pouvez également annuler vos transports à toute heure de la journée en utilisant notre site de réservation en ligne via www.stm.info/ta

Lorsqu'on vous raccompagne jusqu'à la porte de votre destination

C'est une façon normale de procéder !

En fait, c'est une obligation que nous demandons à nos chauffeuses et chauffeurs de faire en votre présence.

Le service du transport adapté, c'est plus qu'entrer et sortir d'un véhicule.

C'est aussi :

- vous accompagner de la porte de votre endroit de départ jusqu'au véhicule, et de vous aider à embarquer (voir encadré);
- effectuer le déplacement en véhicule;
- vous aider à débarquer du véhicule;
- vous accompagner du véhicule jusqu'à la porte de votre destination.

Pourquoi cette dernière étape ?

C'est pour s'assurer de votre sécurité. La chauffeuse ou le chauffeur doit absolument être certain que vous êtes rendus à la porte de l'endroit où on vous a conduit.

Cet accompagnement n'est pas un geste intrusif et ne peut pas faire l'objet d'une plainte.



C'est l'hiver !

Assurez-vous que l'espace entre le véhicule et la porte

- de l'endroit d'où vous partez,
- et de celui de votre destination,

soient bien dégagés, pour que la chauffeuse ou le chauffeur et vous puissiez bien circuler. Évitez les blessures pour tous!